

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2024/02

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 février 2024 à 20 h

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 08 février 2024, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 14

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
GIROUD Marc
LANGE Audrey

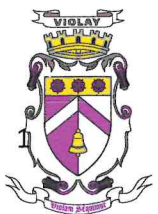
CHAVEROT Gilbert
DENIS Chantal
PERRIER Guy
BISSAY David
LAURENT Michel
MESSAOUDI-PERRET Merryll

Excusées :

SERRAILLE Joëlle pouvoir à COLLON Colette

BLANCHARD Valérienne pouvoir à LAURENT Michel

Désignation du secrétaire de séance : LANGE Audrey



Ordre du jour :

➤ DELIBERATIONS :

Approbation CFU :

- * Commune
- * Assainissement
- * Espace Tourisme et Loisirs
- * Photovoltaïques
- * Lotissement les Violettes

* **Avis sur le Compte Administratif du CCAS**

* **Fermeture du budget Lotissement « Les Violettes II »**

* **PLU : Modification simplifiée**

CCFE :

- * Contrat local de santé
- * Informations diverses

➤ QUESTIONS DIVERSES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Approbation du PV de la réunion du 16 janvier 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Liste des délibérations et décisions du Maire en date du 16 janvier 2024

	Séance du 16 01 2024
2024.01.01	SUEZ : Approbation de l'avenant n° 06 au contrat d'affermage (prise en compte du surcoût induit par l'utilisation d'une citerne de 13m3 au lieu de 16 m3 pour le transport et l'épandage des boues
2024.01.02	Affermage du service public d'assainissement : approbation du rapport d'audit sur le choix des modes de gestion
2024.01.03	Finances : Autorisation donnée au maire pour engager et payer des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget
2024.01.04	Loire Habitat : Approbation de la convention pour la vente du terrain à Loire-Habitat moyennant la somme de 120 000 €
2024.01.05	Loire Habitat : Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la partie micro-crèche
2024.01.06.01	Pôle enfance jeunesse : Demande de subvention DETR-Aménagement d'une cantine scolaire
2024.01.06.02	Pôle enfance jeunesse : Demande de subvention au Département- Création d'une bibliothèque hybride avec espace co-working
2024.01.06.03	Pôle enfance jeunesse : Demande de subvention à la CCFE : bibliothèque hybride et logement à l'étage

2024.01.06.04	Pôle enfance jeunesse : Demande de subvention auprès de la Région (pour cantine, médiathèque et centre de loisirs)
2024.01.07	Cimetière : Approbation du nouveau règlement
2024.01.08	Ecole : Organisation du temps scolaire sur 4 jours
2024.01.09	Commerce : versement de la subvention au paradis fleuri
2024.01.10	CCFE : Approbation du nouveau pacte fiscal et financier
2024.01.11	CCFE : Modification des statuts pour la prise en charge de la cotisation SDIS
2024.01.12	CCFE : Révision des attributions de compensation
2024.01.13	Approbation de la convention de déneigement à passer avec les entreprises souhaitant être déneigées par la commune

1- DELIBERATIONS :

1 – CFU (Compte Financier Unique 2023)

➤ Commune :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	939 467.70 €	1 418 364.91 €
- Dépenses 2023	648 596.69 €	1 046 134.19 €
=Résultat 2023	290 871.01 €	372 230.72 €
Résultat 2023	+290 871.01 €	372 230.72 €
+/- Résultat reporté 2022	-737 277.89 €	32 413.18 €
-		
=Résultat de clôture	-446 406.88 €	404 643.90 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>	200 000.00 €	
<i>Dépenses</i>	40 000.00 €	
= Résultat Final	-286 406.88 €	404 643.90 €

- LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :
- **Approuve le CFU (compte financier unique) 2023,**
- **Approuve les restes à réaliser en investissement :**
 - En dépenses : 40 000 €
 - En recettes : 200 000 €
- **Arrête le résultat du CFU 2023 comme suit :**
 - Un excédent de fonctionnement de : + 404 643.90 €
 - Un déficit d'investissement de : - 286 406.88 €
 - Soit un excédent total de : + 118 237.02

➤ **Assainissement :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	269 038.17 €	157 269.24 €
- Dépenses 2023	176 003.87 €	86 588.92 €
=Résultat 2023	+93 034.30 €	+70 680.32 €
Résultat 2023	+93 034.30 €	+70 680.32 €
+Résultat reporté 2022	-224 418.45 €	
=Résultat de clôture	-131 384.15 €	+70 680.32 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Dépenses :</i>		
<i>Recettes :</i>		
= Résultat Final	-131 384.15 €	70 680.32 €

- LE CONSEIL MUNICIPAL : VOTE : (3 abstentions : M. LAURENT/Mme BLANCHARD et Mme MESSAOUDI) M. LAURENT explique que ce vote a pour but de protester contre le non versement de la totalité de la subvention de l'Agence de l'Eau qui a induit le déficit de 60 703.83 €. POUR : 11

➤ **Approuve le CFU (compte financier unique) 2023**

➤ **Arrête le résultat de clôture du CFU 2023 :**

Un déficit d'investissement de : - 131 384.15 €
 Un excédent de fonctionnement de : + 70 680.32 €
 Soit un déficit final de : - 60 703.83 €

➤ **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**

Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),
 au BP 2024, Soit : 131 384.15 € €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement en investissement (recettes compte 1068),
 au BP 2024, Soit : 70 680.32 €

➤ **Espace Violay 1004 :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	126 969.59 €	51 947.19 €
- Dépenses 2023	25 000.00 €	28 462.16 €
=Résultat 2023	101 969.59 €	+23 485.03 €
Résultat 2023	+101 969.59 €	+23 485.03 €
+Résultat reporté 2022	-126 474.79 €	+1 945.03 €
=Résultat de clôture	-24 505.20 €	25 430.06 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>		
<i>Dépenses</i>		
= Résultat Final	-24 505.20 €	+25 430.06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2023.**

➤ **Assainissement :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	269 038.17 €	157 269.24 €
- Dépenses 2023	176 003.87 €	86 588.92 €
=Résultat 2023	+93 034.30 €	+70 680.32 €
Résultat 2023	+93 034.30 €	+70 680.32 €
+Résultat reporté 2022	-224 418.45 €	
=Résultat de clôture	-131 384.15 €	+70 680.32 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Dépenses :</i>		
<i>Recettes :</i>		
= Résultat Final	-131 384.15 €	70 680.32 €

➤ LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

➤ **Approuve le CFU (compte financier unique) 2023**

➤ **Arrête le résultat de clôture du CFU 2023 :**

Un déficit d'investissement de : - 131 384.15 €
 Un excédent de fonctionnement de : + 70 680.32 €
 Soit un déficit final de : - 60 703.83 €

➤ **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**

Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),
 au BP 2024, Soit : 131 384.15 €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement en investissement (recettes compte 1068),
 au BP 2024, Soit : 70 680.32 €

➤ **Espace Violay 1004 :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	126 969.59 €	51 947.19 €
- Dépenses 2023	25 000.00 €	28 462.16 €
=Résultat 2023	101 969.59 €	+23 485.03 €
Résultat 2023	+101 969.59 €	+23 485.03 €
+Résultat reporté 2022	-126 474.79 €	+1 945.03 €
=Résultat de clôture	-24 505.20 €	25 430.06 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>		
<i>Dépenses</i>		
= Résultat Final	-24 505.20 €	+25 430.06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

➤ **Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2023.**

- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat du CFU 2023 :**
 - Un déficit d'investissement de : - 24 505.20 €
 - Un excédent de fonctionnement de : + 25 430.06 €
 - Soit un résultat final : + 924.86 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - Déficit d'investissement reporté en section d'investissement (déficit chapitre 002), au BP 2024 Soit : 24 505.20 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - Excédent reporté en section d'investissement (recettes compte 1068), au BP 2024, Soit : 24 505.20 €

 - Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2024, Soit : 924.86 € €.

➤ **Photovoltaïques :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	20 080.00 €	25 206.09 €
- Dépenses 2023	37 656.65 €	31 454.21 €
=Résultat 2023	-17 576.65 €	-6 248.12 €
Résultat 2023	-17 576.65 €	-6 248.12 €
+Résultat reporté 2022	+20 080.00 €	+13 702.29 €
=Résultat de clôture	+2 503.34 €	+7 454.17 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Dépenses</i>		
<i>Recettes</i>		
= Résultat Final	+2 503.34 €	+ 7 454.17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **Approuve le CFU (compte financier unique) 2023**
- **Approuve les restes à réaliser : néant**
- **Arrête le CFU 2023 :**
 - Un excédent de fonctionnement de : + 7 454.17 €
 - Un excédent d'investissement d : + 2 503.34 €
 - Soit un résultat final de : + 9 957.52 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - Excédent reporté en section d'investissement (recettes chapitre 002), au BP 2024 Soit : + 2 503.34 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2024 Soit : + 7 454.17 €

➤ **Lotissement « Les Violettes II » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	28 874.62 €	57 826.47 €
- Dépenses 2023	300 000.00 €	142 879.99 €
=Résultat 2023	-271 125.38 €	-85 053.52 €
Résultat 2023	-271 125.38 €	-85 053.52 €
+Résultat reporté 2022	+271 125.38 €	+ 139 844.06 €
=Résultat de clôture	/	+54 790.54 €
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final	/	+54 790.54 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **Approuve le CFU (compte financier unique) 2023**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du VCFU 2023 :**
Excédent de fonctionnement : +54 790.54 €.
- **Décide de clôturer le budget « Lotissement Les Violettes II », les lots étant tous vendus.**
- **Décide d'affecter l'excédent de 54 790.54 € au budget principal de la Commune :**
- **CFU Commune avec excédent du lotissement « Les Violettes II » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	939 467.70 €	1 418 364.91 €
- Dépenses 2023	648 596.69 €	1 046 134.19 €
=Résultat 2023	290 871.01 €	372 230.72 €
Résultat 2023	+290 871.01 €	372 230.72 €
+/- Résultat reporté 2022	-737 277.89 €	32 413.18 €
-		
=Résultat de clôture	-446 406.88 €	404 643.90 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>	200 000.00 €	
<i>Dépenses</i>	40 000.00 €	
= Résultat Final	-286 406.88 €	404 643.90 €
Excédent lotissement les Violettes		+54 790.54 €
Résultat Final avec excédent lotissement	-286 406.88 €	+459 434.44 €

- LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :
- **Approuve le CFU (compte financier unique) 2023,**
- **Approuve les restes à réaliser en investissement :**
 - En dépenses : 40 000 €
 - En recettes : 200 000 €
- **Arrête le résultat du CFU 2023 comme suit :**
 - Un excédent de fonctionnement de : + 459 434.44 €
 - Un déficit d'investissement de : - 286 406.88 €
 - Soit un excédent total de : + 173 027.56 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - Excédent reporté en section d'investissement : 286 406.88 €
 - Excédent reporté en fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2024 Soit : + 173 027.56 € €

➤ **CCAS – (pour avis) :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2023	/ €	84 533.02 €
- Dépenses 2023	2 086.09 €	56 703.34 €
=Résultat 2023	- 2 086.09 €	+27 829.68 €
Résultat 2023	- 2 086.09 €	+27 829.68 €
+Résultat reporté 2022	+ 15 395.80 €	-21 389.93 €
=Résultat de clôture	+13 309.71 €	+6 439.75 €
+ Restes à réaliser :	/	/
<i>Recettes</i>		
<i>Dépenses</i>		
= Résultat Final	+13 309.71 €	+6 439.75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable au compte de gestion et au compte administratif 2023.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2023 :**
 - Un excédent d'investissement de : + 13 309.71 €
 - Un excédent de fonctionnement de : + 6 439.75 €
 - Soit un résultat final : + 19 749.46 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - Excédent d'investissement reporté en section d'investissement (excédent chapitre 002), au BP 2024 Soit : 13 309.71 €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2024, Soit : 6 439.75 €.

2 - PLU : Modification simplifiée

Deux demandes ont été formulées par deux propriétaires :

La première concerne Mr et Mme Junet qui sont propriétaires d'une parcelle en contrebas du chemin du Viallet. Cette parcelle est classée constructible mais avec une erreur sur la nomenclature dans le PLU. Il est donc indispensable de rectifier cette erreur pour permettre la réalisation d'un projet immobilier sur cette parcelle. Mr et Mme Junet prendront en charge le coût de cette révision qui se monte à 2.000 €.

La seconde concerne le jardin de Mr et Mme Revol, à l'angle de la rue de la Chapelle et de la route du Pin Bouchain. Mr et Mme Revol veulent faire construire une maison sur cette parcelle mais elle a été mise en réserve par la commune au dernier PLU. Afin qu'ils puissent construire, il est nécessaire de lever cette réserve en demandant une modification simplifiée du PLU.

Un sportif aimerait installer une zone de parcours sportifs sur la commune dans le cadre de son label « sport nature », sur le modèle qu'il a créé à Cordelle. Il s'agit de 4 parcours de différentes difficultés, dont un destiné au Sport Santé, ainsi qu'un parcours PMR si possible. Cette zone serait réservée en contrebas du parc aventure, sur la parcelle que le CCAS a achetée il y a environ 6 ans. Si cette installation nécessite la modification du PLU pour l'intégrer en zone L (Loisirs), il serait judicieux de l'intégrer en même temps. Des renseignements seront pris auprès des services de l'Etat.

3-CCFE

:

* Contrat local de santé

* Informations diverses : aide au logement CCFE

Il s'agit d'une aide pour la rénovation de logement insalubre. Le règlement et la demande d'aide seront joints au compte rendu.

2- QUESTIONS DIVERSES

- Le Docteur Kruszinsky, cardiologue, a pris contact avec Mme le Maire pour lui proposer une permanence à la maison médicale deux fois par mois, les mardi après-midi et le mercredi (semaines paires), à partir du 1^{er} avril. Il est très sensibilisé d'une part aux difficultés rencontrées par les Communes qui ne trouvent pas de médecin, et d'autre part, par le fait de proposer des consultations aux patients souffrant de problèmes cardiaques. Sa demande est partie au conseil de l'ordre et à l'ARS pour acceptation.
- **Demande de paniers de producteurs** : Une personne a suggéré de proposer des paniers de producteurs à la vente sur la Commune. Si cette proposition est intéressante, elle se heurte malgré tout à un problème de taille : nous n'avons que des producteurs de fromages et de viandes sur la commune, aucun maraîcher et aucun producteur de fruits. La commercialisation de viandes et de fromages (accessible sur le marché le dimanche) n'étant évidemment pas autorisée sous forme de panier au regard des contraintes sanitaires, nous n'avons aucune possibilité de garnir un panier de fruits ou de légumes. Un appel avait été fait il y a deux ans pour les maraîchers à proximité, mais aucun n'avait répondu.

Toutefois, plusieurs AMAP existent aux alentours. Il s'agit bien-sûr soit d'entreprises privées, soit d'associations. Si un tel projet est proposé par un entrepreneur ou une association, il sera examiné avec la plus grande attention.

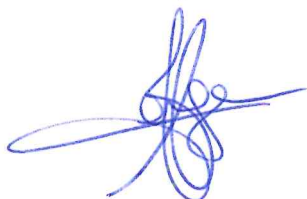
- Certains bruits ont couru sur la commune concernant l'arrêt de l'activité de Damien Rival. Cette information est totalement fausse et Damien poursuit son activité de chauffagiste, plombier-zingueur.
- Mme Nathalie COLLON est devenue référente du Progrès pour les articles du journal, en appui avec Roger CHAIZE. Les différentes associations peuvent prendre contact avec elle pour leurs animations si besoin.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2024 :

09 avril 2024
21 mai 2024
25 juin 2024
23 juillet 2024

Fait en Mairie, le 13 février 2024,

Le secrétaire de séance,
Audrey LANGE



Le Maire,
Véronique CHAVEROT

